



## **Réunion du 06 novembre 2018**

**Participants :** Michel CORNIAUX - Christophe BEDIN - Michel VANNESTE.

**Excusés :** Didier BARDET - Patrice FOIN - Dominique HARY - Cédric IBATICI - Daniel SION

### **CHAMPIONNAT**

#### **Rencontre BALAGNY US – COMPIEGNE AFC R1 du 21/10/2018**

Match arrêté à la 55<sup>ème</sup> minute pour insultes, crachats et gestes obscènes envers l'arbitre assistant.

La commission transmet le dossier à la commission régionale de discipline

#### **Rencontre St MAXIMIN US – SOISSONS FC R2 du 21/10/2018**

Match arrêté à la 45<sup>ème</sup>

Dossier laissé en suspens en attente d'une décision de la commission régionale de discipline

#### **Rencontre COULOGNE ESC – LE PORTEL STADE 2 R3 du 21/10/2018**

La commission,

Considérant le joueur COGAN Maxime licence n°2443599713 de LE PORTEL STADE 2, suspendu de 1 match ferme à compter du 08/10/2018 était encore suspendu le jour de la rencontre,

Dit que le joueur COGAN Maxime ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique, voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à LE PORTEL STADE 2 sur le score de 6 - 0

Inflige au joueur COGAN Maxime licence n°2443599713, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 12 novembre 2018 à 00h00,

Amende de 100 euros à LE PORTEL STADE 2.

#### **Rencontre SANTES FC – MONS EN BAROEUL AC R3 du 04/11/2018**

Courriel de l'arbitre en date du 05/11/2018 informant de l'erreur de résultat.

SANTES FC – MONS EN BAROEUL score : 4 - 1

#### **Rencontre MIANNAY – CENTULOISE R3 du 21/10/2018**

La commission,

Considérant le joueur DUHAMEL NICOLAS licence n°2468321114 de MIANNAY, suspendu de 4 matchs fermes à compter du 17/09/2018 était encore suspendu le jour de la rencontre,

Dit que le joueur DUHAMEL NICOLAS ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique, voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à MIANNAY sur le score de 0 - 3

Inflige au joueur DUHAMEL NICOLAS licence n°2468321114, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match

de suspension ferme à compter du lundi 12 novembre 2018 à 00h00,  
Amende de 100 euros à MIANNAY.

**Rencontre GRANDE SYNTHE O - LOUVROIL ASG U19 du 14/10/2018**

Match non joué

Courriel de LOUVROIL ASG en date du 11/10/2018 informant de son forfait contre GRANDE SYNTHE O en date du 14/10/2018.

La commission LOUVROIL ASG forfait

GRANDE SYNTHE O / LOUVROIL ASG score: 3-0

Match retour à GRANDE SYNTHE O

Amende à LOUVROIL ASG: 30€

**Rencontre CHAUMONT CS - MONTATAIRE SCF R2 U18 du 13/10/2018**

Réclamation d'après match de MONTATAIRE SCF : « participation de 2 joueurs, DEPEAUX Lucas et GENDRE Quentin U16 en U18 pour aucun autorisé. »

Réclamations confirmées, appuyées et envoyées à CHAUMONT CS par mail le 15/10/2018

La commission constate la participation de DEPEAUX Lucas licence 2545625966 et de GENDRE Quentin licence 2545531867, joueurs U16 pour une compétition U18.

Elle déclare CHAUMONT CS battu par pénalité sans attribuer le gain de la rencontre à MONTATAIRE SCF. (Règlements spécifiques U18, article 4) sur le score de 0 – 0

Amende à CHAUMONT CS : 50 euros

**Rencontre GRAVELINE G FORT – ARMENTIERES JA U18 R2 du 14/10/2018**

La commission,

Considérant le joueur LEROY Florian licence n°2544199610 de ARMENTIERES JA, suspendu de 1 match ferme à compter du 08/10/2018 était encore suspendu le jour de la rencontre, Dit que le joueur LEROY Florian ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique, voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à ARMENTIERES JA sur le score de 3 - 0

Inflige au joueur LEROY Florian licence n°2544199610, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 12 novembre 2018 à 00h00,

Amende de 100 euros à ARMENTIERES JA.

**Rencontre VALOIS ES – FRESNOY FONSOMME U18 R2 du 20/10/2018**

Match arrêté à la 89<sup>ème</sup> minute pour abandon de terrain par FRESNOY FONSOMME et comportement de l'assistant de FRESNOY FONSOMME

Dossier laissé en suspens en attente d'une décision de la commission régionale de discipline

**Rencontre VALOIS MULTIEN ES – AMIENS AC R1 U17 du 13/10/2018**

Réserve de VALOIS MULTIEN ES : « participation de BILALA MOUILA David, BELDI Roman, MAMOUDI Ahmed, ADELEYE Emmanuel, EL HAMDY ALAOUI Ayoub et XAVIER DA VEIGA Enzo joueurs mutés Hors Période soit plus de 2 joueurs mutés Hors Période »

Réserves confirmées et appuyées

La commission constate la participation de 6 joueurs mutés Hors Période pour 2 autorisés

Elle déclare AMIENS AC battu par pénalité sur le score de 4 – 0

Amende à AMIENS AC: 50 euros

**Rencontre AMIENS RIF – LAON US U17 R1 du 13/10/2018**

La commission,

Considérant le joueur RASSIL Haussmane licence n°2546928373 de AMIENS RIF, suspendu de 1 match ferme à compter du 08/10/2018 était encore suspendu le jour de la rencontre, Dit que le joueur RASSIL Haussmane ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique, voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à AMIENS RIF sur le score de 0 - 4

Inflige au joueur RASSIL Haussmane licence n°2546928373, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 12 novembre 2018 à 00h00, Amende de 100 euros à AMIENS RIF.

**Rencontre CANCHE FOOT FEMININ – BAPAUME BERTINCOURT R2F du 28/10/2018**

Match non joué

Courriel de BAPAUME BERTINCOURT en date du 26/10/2018 informant de son forfait contre CANCHE FOOT FEMININ du 28/10/2018.

La commission déclare BAPAUME BERTINCOURT forfait

CANCHE FOOT FEMININ / BAPAUME BERTINCOURT score: 3-0

Match retour à CANCHE FOOT FEMININ

Amende à BAPAUME BERTINCOURT: 60€ (1<sup>er</sup> forfait)

**Rencontre CHEVRIERES Gd FRESNOY – AMIENS SC U18 f à 11 du 13/10/2018**

Courriel des 2 clubs en date du 15/10/2018 et du 22/10/2018 informant de l'erreur de résultat. CHEVRIERES Gd FRESNOY – AMIENS SC score : 0 – 6

**Rencontre NOGENT US – BEAUVAIS AS U18 f à 11 du 20/10/2018**

Match non joué

Courriel de NOGENT US en date du 17/10/2018 informant de son forfait contre BEAUVAIS AS du 20/10/2018.

La commission déclare NOGENT US forfait

NOGENT US / BEAUVAIS AS score: 0 - 3

Amende à NOGENT US: 30€ (1<sup>er</sup> forfait)

**Rencontre BEAUVAIS AS – AMIENS SC U18 F à 11 du 03/11/2018**

Evocation de BEAUVAIS AS « participation de BETTENS Emma en état de suspension »

La commission,

Considérant la joueuse BETTENS Emma licence n°2544986524 de AMIENS SC, suspendu de 7 matchs fermes à compter du 04/06/2018 était encore suspendu le jour de la rencontre, Dit que la joueuse BETTENS Emma ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique, voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à AMIENS SC sur le score de 3 - 0

Inflige à la joueuse BETTENS Emma licence n°2544986524, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 12 novembre 2018 à 00h00, Amende de 100 euros à AMIENS SC.

**Rencontre NOGENT US – CHEVRIERES Gd FRESNOY U18 f à 11 du 03/11/2018**

Match non joué

Courriel de NOGENT US en date du 02/11/2018 informant de son forfait contre CHEVRIERES Gd FRESNOY du 03/11/2018.

La commission déclare NOGENT US forfait

NOGENT US / CHEVRIERES Gd FRESNOY score: 0 - 3

Amende à NOGENT US: 60€ (2<sup>ème</sup> forfait)

**Rencontre MARCK AS – BOULOGNE USCO U18 f à 11 du 13/10/2018**

Match non joué

Courriel de MARCK AS en date du 12/10/2018 informant de son forfait contre BOULOGNE USCO du 13/10/2018.

La commission déclare MARCK AS forfait

MARCK AS / BOULOGNE USCO score: 0 - 3

Amende à MARCK AS: 30€ (1<sup>er</sup> forfait)

**Rencontre MARCK AS – DUNKERQUE USL U18 f à 11 du 20/10/2018**

Match non joué

Courriel de MARCK AS en date du 19/10/2018 informant de son forfait contre DUNKERQUE USL du 20/10/2018.

La commission déclare MARCK AS forfait

MARCK AS / DUNKERQUE USL score: 0 - 3

Amende à MARCK AS: 60€ (2<sup>ème</sup> forfait)

**Rencontre St QUENTIN FEMININ – AMIENS FC PORTO U18 f à 11 du 13/10/2018**

Match non joué

Courriel de St QUENTIN FEMININ en date du 12/10/2018 informant de son forfait contre AMIENS FC PORTO du 13/10/2018.

La commission déclare St QUENTIN FEMININ forfait

St QUENTIN FEMININ / AMIENS FC PORTO score: 0 - 3

Amende à St QUENTIN FEMININ: 60€ (2<sup>ème</sup> forfait)

**Rencontre DUNKERQUE USL – CALAIS GFF U18 f à 11 du 01/11/2018**

Match non joué

Absence de DUNKERQUE USL.

La commission déclare DUNKERQUE USL forfait

DUNKERQUE USL / CALAIS GFF score: 0 - 3

Amende à DUNKERQUE USL 60€ (1<sup>er</sup> forfait)

**Rencontre LILLERS FC – DOUAISIS FF U18 f à 11 du 27/10/2018**

Match non joué

Absence de DOUAISIS FF.

La commission déclare DOUAISIS FF forfait

LILLERS FC / DOUAISIS FF score: 3 - 0

Match retour à LILLERS FC

Amende à DOUAISIS FF 60€ (1<sup>er</sup> forfait)

**Rencontre St QUENTIN FEMININ – LAMBERSART IC U18 f à 11 du 20/10/2018**

Match non joué

Courriel de St QUENTIN FEMININ en date du 19/10/2018 informant de son forfait contre LAMBERSART IC du 20/10/2018.

La commission déclare St QUENTIN FEMININ forfait

St QUENTIN FEMININ / LAMBERSART IC score: 0 - 3

Amende à St QUENTIN FEMININ: 90€ (3<sup>ème</sup> forfait)

**Rencontre VERMELLES US - St QUENTIN FEMININ U18 f à 11 du 20/10/2018**

Match non joué

Courriel de St QUENTIN FEMININ en date du 02/11/2018 informant de son forfait contre VERMELLES US du 04/11/2018.

La commission déclare St QUENTIN FEMININ forfait

VERMELLES US – St QUENTIN FEMININ score: 3 - 0

Amende à St QUENTIN FEMININ: 120€ (4<sup>ème</sup> forfait)

La commission déclare St QUENTIN FEMININ forfait général

Amende à St QUENTIN FEMININ: 200 euros

**Rencontre VALENCIENNES FC – AVION FUTSAL R1 Futsal du 03/11/2018**

Rapport du délégué en date du 04/11/2018 informant de l'erreur de résultat.

VALENCIENNES FC – AVION FUTSAL score : 5 - 8

**Rencontre ANZIN FUTSAL – LILLE PETIT TERRAIN R2 Futsal du 15/10/2018**

Match non joué

La commission demande aux deux clubs en présence d'établir des rapports pour expliquer le fait que le match ne se soit pas joué. Rapports demandés avant le 20/11/2018.

**Rencontre ROUSIES FUTSAL TEAM – DECHY FUTSAL R2 Futsal du 18/10/2018**

Match non joué

Absence de DECHY FUTSAL

La commission déclare DECHY FUTSAL forfait

ROUZIES FUTSAL TEAM – DECHY FUTSAL score: 3 - 0

Match retour à ROUZIES FUTSAL TEAM

Amende à DECHY FUTSAL: 100€ (1<sup>er</sup> forfait)

**Rencontre AILLY FRATERNELLE – COMPIEGNE FUTSAL ASC R2 Futsal du 17/10/2018**

Match non joué

La commission demande aux arbitres d'établir des rapports pour expliquer le fait que le match ne se soit pas joué. Rapports demandés avant le 20/11/2018.

**COURRIELS**

Courriel en date du 17/10/2018 de LOUVROIL AMS déclarant forfait général pour ses U19 Challenge  
Amende à LOUVROIL AMS : 200 euros

Courriel en date du 23/10/2018 de MARCK AS déclarant forfait général pour ses U18 F à 11  
Amende à MARCK AS : 200 euros

## **COUPE**

### **Rencontre HAZEBROUCK SC – VILLENEUVE D'ASCQ M Coupe de la Ligue Seniors du 28/10/2018**

La commission,

Considérant le joueur BROUILLARD Samba licence n°2543844984 de VILLENEUVE D'ASCQ M, suspendu de 1 match ferme à compter du 22/10/2018 était encore suspendu le jour de la rencontre,

Dit que le joueur BROUILLARD Samba ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique, voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à VILLENEUVE D'ASCQ M sur le score de 3 – 0

HAZEBROUCK qualifié

Inflige au joueur BROUILLARD Samba licence n°2543844984, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 12 novembre 2018 à 00h00,

Amende de 100 euros à VILLENEUVE D'ASCQ M.

### **Rencontre CAMPAGNE GUINES FC – GRANDE SYNTHE O Coupe GAMBARDELLA du 27/10/2018**

Courriel de l'arbitre en date du 27/10/2018 informant de l'erreur de résultat.

CAMPAGNE GUINES FC – GRANDE SYNTHE O score : 1 – 4

GRANDE SYNTHE O qualifié

### **Rencontre St QUENTIN FEMININ – CAUFFRY FC Coupe de la Ligue Féminine du 01/11/2018**

Match non joué

Courriel de CAUFFRY FC en date du 27/10/2018 informant de son forfait contre St QUENTIN FEMININ du 01/11/2018.

La commission déclare CAUFFRY FC forfait

St QUENTIN FEMININ qualifié

Amende à CAUFFRY FC: 80 euros

### **Rencontre NIBAS FRESSENEVILLE – AMIENS PORTUGAIS Coupe de la Ligue Féminine du 01/11/2018**

Match non joué

Courriel de NIBAS FRESSENEVILLE en date du 31/10/2018 informant de son forfait contre AMIENS PORTUGAIS du 01/11/2018.

La commission déclare NIBAS FRESSENEVILLE forfait

AMIENS PORTUGAIS qualifié

Amende à NIBAS FRESSENEVILLE: 80 euros

### **Rencontre LILLE WAZEMMES JS 1 – LILLE FACHES F 2 Coupe de la Ligue Futsal du 25/10/2018**

Match arrêté pour envahissement de terrain

La commission a transmis le dossier à la commission régionale de discipline

## **NON UTILISATION DE LA FMI (art 86 du barème financier de la LFHF)**

NOGENT US (NOGENT US – LAON US U15 R2 du 20/10/2018) amende 100€ retrait 1 point avec sursis

AVION CS (AVION CS – ARRAS FA U14 du 20/10/2018) amende 100€ retrait 1 point avec sursis

BEUVRAGES FUTSAL (BEUVRAGES FUTSAL – COURCELLES ASF R2 Futsal du 15/10/2018) amende 100€ retrait 1 point avec sursis

CROIX FIC 2 (CROIX FIC 2 – ROUBAIX SC R2 du 07/10/2018) amende 100€ retrait 1 point avec sursis

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **150 euros** (article 126 du règlement particulier de la Ligue de Football des Hauts de France).

M. CORNIAUX

Président de séance